

**SIESS DE MONTMARAULT  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU PREMIER DECEMBRE DEUX MIL VINGT DEUX**

**DATE DE CONVOCATION : 23/11/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à 18 heures 30, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 1 Rue Victor Hugo à Montmarault, en séance publique sous la présidence de Céline LETORT, Présidente.

**Étaient présents ou représentés :** Mesdames et Messieurs

SIDERE Jérémy (CHAPPES), DOVILLAIRE Céline (CHAVENON), GOUNON Mickaël (CHAVENON), COLLIN Solène (MONTMARAULT), PRENEY Martine (MONTMARAULT), SAINT-JULIEN Anne (MONTMARAULT), MATHURIN Sandrine (MURAT), DESCHAUME Brigitte (MURAT), DEPRESLE Sylvain (ST BONNET DE FOUR), BLANCHET Julien (ST BONNET DE FOUR), CHEVALIER Joëlle (ST MARCEL EN MURAT), LAURENT Christian (ST MARCEL EN MURAT), AUTISSIER Marie-Claude (ST PRIEST EN MURAT), MELIN Joëlle (ST PRIEST EN MURAT), LETORT Céline (SAZERET), BAUDOUX-CROCHET Christine (VERNUSSE), VALERY Maxime (VOUSSAC).

**Absents excusés :** GOSSELIN Noémie (BEAUNE D'ALLIER), MARKOWSKI Séverine (BEAUNE D'ALLIER), LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), NEDELEC Aline (BLOMARD), BENATALLAH Hakim (CHAPPES), VISINONI Stéphanie (DEUX CHAISES), BOUCHON Carine (DEUX CHAISES), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE), ROHAC Laure (LOUROUX DE BEAUNE), SOUILLAT Laëtitia (MONTMARAULT), SANVOISIN Sylvie (SAZERET), CHOMONT BENY Christelle (TARGET), RUGE Delphine (TARGET), DAFIT Lionel (VERNUSSE), GORBINET Stéphane (VOUSSAC).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Sandrine MATHURIN a été élue secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- **Admissions en non-valeur**
- **Recrutement agent contractuel**
- **Questions diverses**

Les membres du comité syndical approuvent le procès-verbal du 6 septembre 2022 à l'unanimité et les signatures suivent.

**SISS DE MONTMARAULT  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU PREMIER DECEMBRE DEUX MIL VINGT DEUX**

**2022-020 : 7.10 Divers : Admission en non-valeur**

Madame la Présidente présente à l'assemblée la liste des factures cantine impayées, malgré les relances du Trésor Public. Les 3 titres concernent les années 2016 et 2018 pour un montant total de 121.54 €uros.

Vu les inscriptions budgétaires :

- Article 6541 : Créances admises en non-valeur : 100 €,
- Article 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : 72 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à 17 voix pour :

- Approuve l'admission en non-valeur des recettes présentées pour un montant total de 121.54 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5864510115 dressée par le comptable public.
- Impute la dépense à l'article 6541 : créances admises en non- valeur
- Approuve la décision modificative n° 1 suivante :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chap)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap)</i>	<i>Montant</i>
6541 (65) Créances admises en non-valeur	22.00	7718 (77) Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	22.00
<b>Total dépenses</b>	<b>22.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>22.00</b>

**2022-021 : 4.2 Personnel contractuel : Recrutement agent contractuel**

Afin d'assurer le temps de repas des élèves du 1<sup>er</sup> degré au sein du collège, Madame la Présidente propose le recrutement d'un agent contractuel à compter du 3 janvier 2023. La candidature de Madame Nadine GAUME a été retenue par la commission du personnel pour assurer les fonctions d'agent d'entretien.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique contractuel 10/35<sup>ème</sup> pour faire face à ce besoin occasionnel,
- Autorise la Présidente à signer un contrat d'engagement avec Mme Nadine GAUME pour la période du 3 janvier au 7 juillet 2023. Mme Nadine GAUME sera rémunérée au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial pour une durée de travail hebdomadaire de 10 h/35<sup>ème</sup>. D'autre part, des heures complémentaires pourront lui être payées au prorata des heures réellement effectuées.

**SISS DE MONTMARAULT  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU PREMIER DECEMBRE DEUX MIL VINGT DEUX**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Madame la Présidente informe les membres qu'elle a contacté les piscines Bertrand afin d'obtenir un devis pour la réparation de la fuite à la piscine, à inscrire au budget 2023. Cette fuite se situe en dessous du skimmer, entraînant l'évacuation de l'eau chaude. Il conviendrait de connaître quelle quantité d'eau est ainsi perdue quotidiennement. Marie - Claude Autissier précise que la réglementation fixe à 30 litres par baigneur et par jour le renouvellement minimum de l'eau des bassins.
- La maître-nageuse et l'agent d'entretien se sont engagées à exercer de nouveau leurs fonctions au printemps 2023 : elles doivent adresser des courriers en ce sens.
- La maître-nageuse doit faire parvenir ses besoins de matériel pour l'inscription au budget : 2 lignes d'eau pour un couloir et une mini-cage démontable.
- Le prix du ticket de cantine reste maintenu à 3.28 € au 01/01/2023.
- Laëtitia Souillat sera en charge des relations avec le collège, notamment en ce qui concerne les demandes de subventions pour les voyages scolaires. L'intendant du collège souhaite un budget global annuel afin de gérer au mieux la répartition en fonction des voyages. Un courrier lui sera demandé afin qu'il précise notamment s'il souhaite un versement global en une seule fois ou au fur et à mesure des voyages réalisés et le contenu de la convention à établir.
- Anne Saint-Julien propose aux membres du comité de réfléchir à l'attribution d'une indemnité à la Présidente, eu égard à la charge de travail et la disponibilité importantes requises pour exercer ses fonctions.

Fait et délibéré le premier décembre deux mil vingt-deux et ont signé avec nous les membres présents.

**Délibérations :**

**2022-020 : 7.10 Divers : Admission en non-valeur**

**2022-021 : 4.2 Personnel contractuel : Recrutement agent contractuel**

**La Présidente,**

**Céline LETORT**

**La Secrétaire,**

**Sandrine MATHURIN**